



AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2014, le Conseil a adopté le *projet* de règlement numéro 498-2014 relatif à la rémunération des élus-es pour l'exercice financier 2015.

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 8407.66 \$ et on y prévoit une majoration à 8 575.81 \$ tandis que ceux des conseillers passeront de 2 802.78 \$ à 2 858.84 \$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire reçoit actuellement une allocation de 4 203.83 \$ et on y prévoit une majoration à 4 287.91 \$. Les conseillers reçoivent une allocation de dépenses de 1 401.39\$ qui passera à 1 429.42\$.

Le projet de règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Ce règlement sera adopté lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 12 janvier 2015 à 20h00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jude, ce 2 décembre 2014.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho